

REGLEMENT DU TIRAGE « Jeu Total bien-être » N° 99Y-1

1. Organisation

La Société LABORATOIRES YSENA, Société par actions simplifiées, inscrite au RCS de Compiègne sous le numéro 840 769 038 et dont le siège social est 3 avenue de Chartres 60500 CHANTILLY, organise, du 18 septembre 2020 au 25 septembre 2020 (23h59) inclus, un tirage au sort gratuit et sans obligation d'achat, intitulé « Jeu Total bien-être » N° 99Y-1 ci-après le « Jeu ».

2. Participation

Pourront participer à ce Jeu les personnes physiques majeures, résidant en France métropolitaine, à l'exception des salariés et représentants de la société organisatrice ainsi que des membres de leur famille. Ce Jeu pourra être proposé par email et sur Facebook. Le nombre de participations autorisées est limité à une participation par jour et par personne (même nom même adresse).

Pour participer au Jeu il est nécessaire d'avoir un accès à Internet et de disposer d'une adresse électronique valide. La participation est strictement nominative. Le participant ne peut en aucun cas jouer sous plusieurs identités, pseudonymes, avec plusieurs adresses postales et/ou électroniques, et ce, quel que soit le nombre d'adresses électroniques dont il dispose.

L'utilisation de robots ou de tout autre procédé similaire permettant de jouer au jeu de façon mécanique, automatique ou autre est interdite.

Le non-respect des conditions de participation entraînera la disqualification du participant.

3. Prix

Le Jeu est doté de 8 prix pour une dotation totale de 2 880 €. Chaque prix correspond à « 1 an de produits Ybela » d'une valeur individuelle par gagnant de 360 €. Les prix seront adressés par email, sous la forme de code « bons d'achat » d'une valeur unitaire de 30 €, à raison de 1 code par mois envoyés lors la première semaine de chaque mois.

Chaque bon d'achat est utilisable librement sur le site www.laboratoires-ybela.fr et a une durée d'utilisation de trente (30) jours à compter de son envoi.

Tous les participants qui n'auront pas été désignés gagnants « d'1 an de produits Ybela » recevront un Code promo de -5 € à utiliser sur le site : <https://www.laboratoires-ybela.fr> valable jusqu'au 15/10/2020

4. Désignation du gagnant.

La désignation des gagnants des « 1 an de produits ybela » est programmé aléatoirement à raison d'un gagnant par jour et ce durant 8 jours. L'algorithme déterminant le clic gagnant est programmé par la société SPREAD filiale du groupe VISIATIV et définie dans une page horaire démarrant à 00h00 et finissant à 23H59. Lorsque l'heure du clic gagnant prévue est atteinte si personne ne clique à cet instant précis c'est le clic de la seconde suivante qui remporte le prix.

5. Remise du prix

Seuls les gagnants seront informés, par email, au plus tard le 30 septembre 2020.

Le gagnant autorise la société organisatrice à utiliser son nom, son département de résidence et son image animée ou non, dans ses messages publicitaires et dans toute manifestation publicitaire promotionnelle sans que cette utilisation puisse ouvrir d'autres droits que le prix gagné. En cas de refus, le gagnant renonce expressément au bénéfice du lot qui lui était destiné il sera remis à une œuvre de bienfaisance.

6. Résultats du tirage

Les prénom et initiales du gagnant, ainsi que son département de résidence seront disponibles sur le site <https://www.laboratoires-ybela.fr/>

7. Informatique & Libertés

Les informations demandées sont destinées à LABORATOIRES YBELA, en sa qualité de responsables de traitement, pour traiter votre participation au Jeu et vous adresser votre prix si vous êtes désigné gagnant. Vos données seront conservées pendant 3 mois à compter de la date effective de remise du lot au gagnant et sont destinées au Service Tirage LABORATOIRES YBELA.

Conformément à la loi Informatique et Libertés du 06/01/78 modifiée, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement ainsi qu'un droit à la portabilité de vos données et à la limitation de leur traitement. Vous pouvez aussi décider du sort de vos données personnelles après votre décès et ainsi choisir de les communiquer ou non à un tiers que vous désignerez. Vous avez la possibilité de vous inscrire sur la liste d'opposition au démarchage téléphonique Bloctel pour ne pas être démarché par téléphone par des professionnels avec lesquels vous n'avez pas de contrat en cours. Vous pouvez également vous opposer, à tout moment, au traitement de vos données, y compris à des fins de prospection. Pour exercer vos droits, il suffit d'écrire à LABORATOIRES YBELA – 3 rue Henri Rol Tanguy 93100 Montreuil ou dp@laboratoires-ybela.fr.

8. Responsabilité de l'organisateur

L'organisateur se réserve le droit d'écourter, de proroger, de modifier ou d'annuler ce Jeu si les circonstances l'exigent. Sa responsabilité ne peut être engagée de ce fait, ni du fait d'un dysfonctionnement du réseau Internet, de problèmes d'acheminement ou de perte de courrier électronique ou postal.

9. Application du règlement du Jeu

La participation à ce Jeu implique l'acceptation pleine et entière de toutes les dispositions du présent règlement.